

COMMUNE de STOTZHEIM
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juillet 2024
à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Raphaël EDEL, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Caroline BAUMERT, Joseph EHRHART, Gaudin GWENN et Philippe SCHMITT

Procurations : Caroline BAUMERT à Élodie HESTIN
Joseph EHRHART à Raphaël EDEL
Gwenn GAUDIN à Céline MASTRONARDI
Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Raphaël EDEL, comme secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

M. le Maire fait part aux membres que la rédaction du point n°1 concernant l'abandon du marché « Réaménagement de la zone de loisirs » a été rectifié pour erreur matérielle afin de citer les articles du code de la commande publique et lister en détail les motifs de l'abandon.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES TERRAINS DE FOOTBALL

- Vu l'installation non autorisée de gens du voyage sur les terrains de football du dimanche 16 juin au samedi 29 juin 2024,
- Vu l'état des trois terrains de football,
- Vu la déclaration de sinistre effectuée auprès de l'assureur de la Commune Groupama Grand Est,
- Considérant qu'une expertise doit être diligentée par l'assureur avant les travaux,
- Vu le dépôt de plainte effectué par M. le Maire auprès de la Gendarmerie de Barr,
- Vu les devis recueillis pour la remise en état des terrains de football,
- Considérant que les travaux doivent être effectués avant la reprise de la saison ; les terrains ne pourront être praticable dans un délai de deux semaines après travaux,
- Vu le devis établi par l'entreprise ID VERDE, sise 67810 HOLTZHEIM, pour un montant HT de 14 121,50 €,
- Considérant que l'entreprise pourrait intervenir semaine 31,

- Considérant que l'entreprise ID VERDE, sise 67810 HOLTZHEIM est déjà intervenue pour des travaux d'entretien au terrain de football et a donné entière satisfaction,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux de remise en état des trois terrains de football,
- DÉCIDE de retenir l'entreprise ID VERDE, sise 67810 HOLTZHEIM,
- CHARGE Mme Anne DIETRICH, Adjointe au Maire, de négocier le devis proposé,
- AUTORISE le Maire à signer le nouveau devis de ID VERDE, afin que les travaux puissent être réalisés avant la prochaine saison,
- PRÉCISE que les travaux ne pourront être réalisés qu'après expertise,
- DIT que le nouveau devis modifié sera présenté lors du prochain conseil,
- PRÉCISE que ces travaux seront prévus au Budget Primitif 2024, dépenses de fonctionnement, article 61521,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX
14 voix pour – 1 voix contre*

N° 2

DEMANDE DE NUMÉROTATION

- Vu le courrier reçu de Mme Morgane DONATH et M. Jean CROMER demandant l'attribution d'un numéro de voirie suite à la réhabilitation du séchoir à tabac sis 20 rue des Roses,
- Vu la situation des propriétés et la numérotation alentour,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 131-2 du Code des Communes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer la numérotation suivante :
 - Mme Morgane DONATH et M. Jean CROMER : parcelle cadastrée section 6 n°121 et n°11 :
n°18 rue des Roses
- DIT que la nouvelle numérotation prendra effet à la date de la présente délibération,
- CHARGE le Maire de commander la plaque de numéro de voirie,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE « TRAVAUX » ET RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu la délibération du 16 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal constitue les commissions communales,
- Vu le remplacement de M. Maxime METZ et de M. Gwenn GAUDIN au sein du Conseil municipal suite à la démission de Mme Joanne ALBRECHT, M. Jean-Michel CROMER et Mme Brigitte JAEGLI, conformément à l'article L 270 du code électoral,
- Vu la délibération du 4 décembre 2023 par laquelle les commissions communales ont été reconstituées,

- Vu la délibération du 2 février 2023 par laquelle la Commission communale « DES LUMIÈRES » a été constituée,
- Vu la délibération du 1^{er} février 2024 par laquelle la commission communale « Des Lumières » a été reconstituée
- Vu la délibération du 2 février 2023 par laquelle la Commission communale « DES LUMIÈRES » a été constituée,
- Vu la délibération du 20 juin 2024 par laquelle le Conseil municipal dit que la Commission Communale « Travaux » sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil,
- Considérant la demande reçue de membre du Conseil pour la reconstitution des commissions communales,
- Entendu M. le Maire, Jean-Marie KOENIG qui porte sa candidature au sein de la Commission Travaux en tant que responsable,
- Entendu Mme Céline MASTRONARDI, MM. Philippe SCHMITT et Maxime METZ, membres du conseil, qui porte sa candidature au sein de la Commission Travaux,
- Entendu Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, qui porte sa candidature au sein de la commission Urbanisme,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui porte sa candidature au sein de la commission Jeunesse,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CONSTITUE la Commission communale « **Travaux** » comme suit :
Jean-Marie KOENIG (responsable de la Commission), Céline MASTRONARDI, Maxime METZ et Philippe SCHMITT.
- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :

FINANCES :

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.

URBANISME (Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.

JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :

Dominique LEHMANN (responsable de commission), Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.

VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ et Benoît SPITZ.

COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :

Anne DIETRICH (responsable de commission), Élodie HESTIN et Didier METZ.

FLEURISSEMENT :

Norbert RIESTER (responsable de commission), Maxime METZ, Joseph EHRHART, Dominique LEHMANN et Didier METZ.

FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Maxime METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Maxime METZ et Benoît SPITZ.

« DES LUMIÈRES » :

Anne DIETRICH (responsable de la Commission), Caroline BAUMERT, Gaudin GWENN, Élodie HESTIN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

DIVERS ET COMMUNICATION**4.1. Compte rendu de la réunion avec la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant le service périscolaire**

Mme Anne DIETRICH, Adjointe, le compte rendu de la réunion qui a eu lieu ce jour à 14h avec la Communauté des Communes du Pays de Barr concernant le périscolaire de Stotzheim :

Nombre d'animateurs : Le nombre d'encadrants pour le périscolaire de Stotzheim était en surnombre par rapport à la norme de 2022 à 2024. A compter de la rentrée 2024, l'encadrement sera assuré par un Directeur et 3 animateurs.

Toilettes supplémentaires : Il est convenu avec la Communauté des Communes du Pays de Barr que le périscolaire peut utiliser les toilettes extérieures de l'école demandant que cette utilisation soit limitée à 1 ou 2 WC et que ceux-ci soient nettoyés par le service du périscolaire après usage.

Concernant les toilettes supplémentaires : il existe un point d'eau dans l'ancienne salle de la bibliothèque. Une cabine avec toilettes et lavabo pourrait être envisagée à cet endroit. La faisabilité devra être vérifiée par la Commune (espace entre les fenêtres, conduit d'évacuation, espace nécessaire, coût).

Communication avec le directeur : Un rappel de la procédure pour communiquer a été faite au Directeur par l'AGF. Le Directeur ne doit pas interpellé directement les parents (particulièrement ceux qui sont membres du conseil municipal) pour toutes demandes, doléances et autres. Les parents concernés peuvent lui rappeler cette règle de fonctionnement.

Convention : Une nouvelle convention sera mise en place à partir du 1er septembre 2024 pour une durée de 2 ans correspondant au nouveau mandat de l'AGF. Elle sera tripartite : Communauté des Communes du Pays de Barr, Commune de Stotzheim et AGF du Bas-Rhin. Un loyer de 2€/m²/an sera versé à la Commune le 31 août de chaque année. Ce loyer sera à demander tous les ans en août directement à l'AGF. Aucun rappel ne sera effectué par l'AGF et toute demande non sollicitée par la Commune dans les délais ne pourra être rattrapée ; le loyer sera perdu.

Divers :

- M. le Maire présente aux membres la proposition de dédommagement reçue de Groupama Grand Est d'un montant de 164,00 €, franchise déduite, pour le sinistre de l'ascenseur de la mairie qui a eu lieu en juillet 2023. La réparation de l'onduleur de l'ascenseur a été réalisée par l'entreprise Lorenz en charge de la maintenance pour un montant TTC de 504,00 €. Ni les dépenses, ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2024. Le Conseil municipal accepte pour solde de tout compte la somme de 164,00 € TTC versée par Groupama Grand Est pour ce sinistre. Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire fait le compte rendu de la cérémonie de départ à la retraite de Mme ERRARD, enseignante de l'école maternelle, qui a eu lieu le vendredi 5 juillet. M. le Maire donne lecture aux membres des remerciements reçus de Mme ERRARD.
- M. le Maire fait le compte rendu de la cérémonie de la Fête Nationale qui a eu lieu le samedi 13 juillet.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, informe les membres que l'arrosoir du cimetière est percé et demande que celui-ci soit remplacé. M. Norbert RIESTER, Adjoint, se charge de remplacer l'arrosoir.

- M. le Maire informe les membres qu'un panneau d'indication sera installé pour situer les n°10, 12 et 14 de la rue des Roses.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, demande aux membres la date à retenir en mars entre le dimanche 9 et le dimanche 16 mars 2025 pour le repas des aînés afin de réserver la salle des fêtes. Après discussions, il est décidé de retenir la date du dimanche 16 mars 2025.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, propose aux membres d'exposer le tracteur Massey Ferguson lors de la fête des moissons et de le proposer en vente selon la décision prise lors du dernier conseil. Il propose cependant la possibilité de débattre du prix. Les membres donnent leur accord.
- Mme Anne DIETRICH, Adjoint, fait le compte rendu de la Commission Urbanisme qui a eu lieu le 15 juillet dernier :

Elargissement rue Binnweg : il est fait part aux membres des différentes étapes nécessaires pour procéder à un plan d'alignement afin d'élargir la rue Binnweg. Lors de la réunion, les membres ont demandé une liste des parcelles, propriétaires et surfaces concernés. Cette liste a été établie courant de la semaine avec la secrétaire et Mme DIETRICH, Adjointe, et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Adhésion à la politique de la maison alsacienne : Dans un souci de maintien de l'habitat traditionnel alsacien, les propriétaires qui effectuent des travaux de rénovation extérieure de maison alsacienne peuvent demander une subvention à la CEA. Si la Commune adhère, cette subvention est couplée à une subvention communale qui serait de 10% de 30 000€ maximum ou de 40 000€ maximum, en fonction du choix de la convention. Si la commune n'adhère pas, les propriétaires peuvent toucher une subvention maximum de 10 000€ par la CEA, sans contrepartie de la commune. Les membres souhaitent des précisions notamment l'adhésion des Communes alentours, les conditions d'attribution et les travaux éligibles. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Modification du PLU-I : La modification de droit commun du PLU-I s'est achevée le 26 juin 2024, aucune demande n'a été formulée par la Commune de Stotzheim. Cette modification sera validée en janvier 2025. Une autre modification du PLU-I va débuter en 2025. La Commission Urbanisme est chargée de la préparer en amont en étudiant les problèmes des demandes d'urbanisme dans le village (exemples : pentes de toits, changement de zonage, panneaux photovoltaïques, construction d'abris de jardins, ...).

Stationnement : Suite à la réunion sur le terrain, il avait été décidé de faire au plus simple pour ne pas dessiner des emplacements de stationnement dans toutes les rues du village. Un panneau d'interdiction de stationner sera mis à l'entrée de la rue du Haut Village côté droit (côté de presbytère) et valable sur toute la longueur de la rue. L'interdiction de stationner sera aussi indiquée par des panneaux au Quartier Central entre le numéro 1 et le pont de la rue des prunes du côté des habitations. Un problème de stationnement gênant a été reporté au bout de l'impasse des jardins empêchant le retournement du camion des éboueurs. Un panneau d'interdiction de stationner sera installé à cet endroit. Lorsque les panneaux seront commandés, les arrêtés seront pris et une communication sera faite aux habitants.

Dans un deuxième temps, pour la rue de Benfeld, quelques places de stationnement seront dessinées et le stationnement hors cases sera interdit. Les places de stationnement sont soumises à autorisation d'urbanisme et devront faire l'objet d'une demande. Ce point devra être mis à l'ordre du jour du prochain conseil afin d'autoriser le Maire à déposer la demande d'urbanisme pour ces travaux et valider le projet de stationnement.

- M. Raphaël EDEL, membre du Conseil, demande à voir l'article paru dans le journal concernant les gens du voyage, envoyé par un administré à la Commune. Cet article sera présenté officiellement à la prochaine séance. Cependant l'article sera envoyé aux membres par mail en amont.

La séance est levée à 21 h 47

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 29 août 2024***

***Extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance***

Le Maire


